

ANNEXE XIV
(*article 51*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LA COMMISSION DE LA
CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC POUR COUVRIR LES
SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES
RELATIVEMENT À DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE
LA CÔTE DE SILLERY RÉALISÉS PAR LA COMMISSION DE
LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet vise à verser une contribution financière dans le cadre de l'application d'une entente à intervenir entre la ville et la Commission de la Capitale nationale du Québec relative à l'octroi des contrats de services professionnels et techniques requis portant sur la réalisation des travaux du réaménagement de la côte de Sillery, entre la rue du Cardinal-Persico et le boulevard Champlain, réalisés par la Commission de la capitale nationale du Québec.

Les services professionnels et techniques portent sur les activités suivantes :

1° l'identification;

2° la planification;

3° la conception;

4° la réalisation;

5° le suivi;

6° toutes autres activités en lien avec la gestion de projets concernant la voirie, les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les réseaux d'éclairage et de signaux lumineux, les réseaux d'utilités publiques ainsi que l'aménagement ou le réaménagement d'espaces municipaux.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. Le coût du projet décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 1 536 705,37 \$.

TOTAL : 1 536 705,37 \$